



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

Le secrétaire général à

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux
Des Grands Ports Maritimes
(*Liste in fine*)

Nantes, le mardi 24 novembre 2009

Objet : nouvelle convention des GPM – implications pour les officiers de port

Transmis par courrier (doublé par courriel)

Madame, Monsieur le Directeur Général,

Les grands ports maritimes subissent de profondes transformations dans leur organisation. Une nouvelle convention est en voie de remplacer la convention verte.

Jusqu'à aujourd'hui cette convention était plutôt transparente pour les officiers de port pour lesquels elle ne s'appliquait pas, hormis pour le port de Marseille qui rémunérait ses officiers de port différemment des autres Ports Autonomes, passés.

Et maintenant, qu'en sera-t-il avec la nouvelle convention?

Dans l'état actuel de nos connaissances, l'exclusion formelle des officiers de port et officiers de port adjoint du bénéfice de la convention n'apparaît pas dans le projet d'article 2 de la convention commune.

Les officiers de port doivent-ils s'attendre à des modifications substantielles de leur gestion administrative?

Plus largement, les capitaineries seront-elles impactées par la réforme? Et si oui, avec quelle ampleur?

Nous vous remercions des précisions que vous pourrez nous apporter sur cet avenir.

A défaut de cadre national, si des négociations locales devaient être entreprises, nos représentants locaux, qui ne sont pas tous élus délégués du personnel, sont là pour répondre aux convocations locales. (*Liste in fine*)

Précision : au niveau national, nous sommes le seul syndicat représentatif pour les trois ans à venir. Nos collègues de la CGT se sont trouvés exclus des élections en 2009 aux Commissions Administratives Paritaires des deux corps d'officiers de port suite à une dissension dans leurs rangs.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général du SNOP FO
Jean-Paul Vasselin,

Coordonnées du Secrétaire Général: Jean-Paul Vasselin

Capitainerie de Nantes St-Nazaire 18 quai Ernest Renaud BP18609 44186 NANTES Cedex 4

Courriel : snop_fo@hotmail.com

Destinataires :

- Madame le Directeur Général du Grand Port Maritime de Dunkerque,
- Monsieur le Directeur Général du Grand Port Maritime du Havre,
- Monsieur le Directeur Général du Grand Port Maritime de Rouen,
- Monsieur le Directeur Général du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire,
- Monsieur le Directeur Général du Grand Port Maritime de La Rochelle,
- Madame le Directeur Général du Grand Port Maritime de Bordeaux,
- Monsieur le Directeur Général du Grand Port Maritime de Marseille.

Copies aux correspondants locaux du Snop FO :

- Messieurs Evain et Guérin pour Dunkerque,
- Monsieur Perrot pour Le Havre,
- Monsieur Nirrengarten pour Rouen,
- Messieurs Vasselin et Baudouin pour Nantes Saint-Nazaire
- Monsieur Cornée pour La Rochelle,
- Monsieur Vernon pour Bordeaux,
- Messieurs Delaforest et Brisson pour Marseille.

Copies :

- Monsieur Jean Hédou, secrétaire général de la fédération FEETS-FO,
- Monsieur Gérard Perron, représentant des personnels FO pour les négociations sur la convention au niveau national.